



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question au Gouvernement n° 2312

Texte de la question

ENDEMIE A LA REUNION

M. le président. La parole est à M. René-Paul Victoria, pour le groupe UMP.

M. René-Paul Victoria. Monsieur le ministre de l'outre-mer, depuis le mois de mars dernier, la Réunion doit faire face au développement d'une maladie, le virus du chikungunya, transmise par un moustique et qui a infecté d'ores et déjà plus de quatre mille personnes. Selon les médecins épidémiologistes, cette maladie est passée d'un mode épidémique à un mode endémique. Quelques cas de complications encéphaliques ont été constatés. Les mesures de lutte mises en oeuvre par la DRASS et les campagnes d'information menées par les collectivités locales ne semblent pas produire les effets escomptés, puisque le nombre de cas signalés est en constante augmentation. La saison chaude, dans laquelle nous entrons actuellement, correspond à la période de reproduction et de prolifération des moustiques, ce qui laisse prévoir une augmentation du nombre de malades. Les Réunionnais sont très inquiets.

L'aggravation de la situation sanitaire me conduit donc, monsieur le ministre, à vous demander la mise en application des dispositions de la loi 64-1246 du 16 décembre 1964, modifiée par la loi 2004-1343 du 9 décembre 2004, relative à la lutte contre les moustiques. Nous disposerions ainsi d'un cadre juridique adapté pour définir et imposer les mesures de lutte nécessaire et donner compétence aux services départementaux pour mettre en oeuvre sur le terrain les actions définies par les services de l'État, avec un service de prophylaxie dont les moyens devront être importants.

Une opération coup de poing est nécessaire. Il n'est pas normal que les collectivités locales ne puissent compter que sur leurs propres moyens pour faire face. Nous avons besoin de l'aide du Gouvernement.

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'outre-mer.

M. François Baroin, *ministre de l'outre-mer*. Les éléments de réponse que je vais vous apporter, monsieur le député, ont été établis avec Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités, qui est retenu au Sénat par la discussion du PLFSS.

Le développement du chikungunya est à prendre très au sérieux, à cause de son mode de transmission par les moustiques et de la rapidité de son évolution. L'épidémie, qui est passée à un stade endémique, arrive des Comores et touche l'océan Indien. Elle a évolué très rapidement : 4 500 cas ont été recensés à la Réunion, mais surtout, depuis quelque temps, on compte cinquante à cent nouveaux cas par semaine. Nous devons être d'autant plus attentifs que des observations laissent à penser qu'il existe un risque de transmission de la femme enceinte à son enfant.

Une cellule de contact a été mise en place entre la direction générale des affaires sanitaires et sociales et la cellule épidémiologique regroupant les meilleurs spécialistes, afin d'établir un protocole d'examen de l'évolution de la maladie et de la transmission de la mère à l'enfant.

La lutte contre cette maladie et son éradication passe par l'établissement d'un dispositif très strict de démoustication. Un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales est nécessaire pour assurer l'information des populations et pour mettre à la disposition des collectivités des matériels et des moyens supplémentaires. Dans cette optique, le ministère de la santé a débloqué 52 000 euros pour permettre à la DRASS d'acheter du matériel. S'il le faut, nous irons plus loin. C'est la raison pour laquelle le préfet a mis en

place, dans une logique interministérielle, un comité de pilotage pouvant recourir aux forces armées,...

M. Jean-Pierre Brard. On sort le gros calibre ! Cela va faire cher du moustique !

M. le ministre de l'outre-mer. ...notamment dans la période d'élimination des sources de gîtes larvaires - lesquelles représentent 80 % des zones de contamination potentielle. Ainsi, nous devrions disposer dans les semaines qui viennent des moyens d'éradiquer, au moins pour cette saison, les éléments toxiques de cette maladie.

La DRASS et le ministère de la santé sont mobilisés. Les services du ministère se tiennent à votre disposition et le préfet a toute latitude auprès des collectivités locales pour agir contre le développement rapide de cette maladie. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2312

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 novembre 2005